

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/208

Objet : Stationnement pour travaux de rénovation

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée par Mme SAINT JEANNET Estelle en vue d'occuper le domaine public au droit du 14 rue de la Pradette afin d'effectuer un stationnement dans le cadre de travaux de rénovation pour la période du 30/10/2025 au 31/10/2025,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Mme SAINT JEANNET Estelle en vue d'occuper le domaine public au droit du 14 rue de la Pradette afin d'effectuer un stationnement dans le cadre de travaux de rénovation pour la période du 30/10/2025 au 31/10/2025.

Article 2 : Le chantier devra être sécurisé et la chaussée devra être impérativement protégée de façon à ne pas détériorer le revêtement.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 28 octobre 2025

Le Maire
Barbara NETO

